

## **COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU JEUDI 04 MARS 2021 – 20H**

### **1- PERSONNEL COMMUNAL**

Le conseil municipal valide la création des postes suivants et autorise le Maire à signer tous les documents s'y afférent :

- Un poste d'Agent des services techniques au 1<sup>er</sup> Juin suite au départ en retraite de l'agent en place (ouvert aux cadres d'emploi de la catégorie C).
- Un poste de Secrétaire de mairie au grade d' « Adjoint Administratif principal de 2<sup>ème</sup> classe » pour titularisation de l'agent contractuel au 1<sup>er</sup> Mai et mise en place du nouveau RIFSEEP
- Transformation en CDI du poste d'agent administratif au 1<sup>er</sup> Juin pour la gestion de l'agence postale.

### **2-AVENANT A LA CONVENTION DE DELEGATION DE GESTION DES EAUX PLUVIALES URBAINE**

Signature de l'avenant à la convention 2021 de mise à disposition de service entre Lannion Trégor Communauté et la commune pour la gestion de la compétence « eaux pluviales urbaines » suite à une erreur dans l'article 6 concernant les responsabilités.

### **3-PACTE DE GOUVERNANCE**

Le conseil municipal donne un avis favorable sur le fonctionnement de Lannion Tregor communauté

### **4-NUMEROTATION CADASTRALE – 1, RUE DE LA FONTAINE**

Avant de pouvoir mettre le bien à la vente, le Conseil municipal décide de procéder à une division parcellaire de l'habitation située au 1, rue de la fontaine, une demande de bornage va être effectuée auprès de l'entreprise AT OUEST de Lannion.

### **5-ADMISSION EN NON-VALEUR**

Le conseil municipal admet en non-valeur le titre de recette faisant l'objet de la présentation du dossier de surendettement par le trésorier pour un montant de **78.26 €** sur le budget de la commune.

### **6-RENOVATION LANTERNE B26 – RUE DES TROENES**

En raison de l'état vétuste du réseau, il convient de procéder à la rénovation du foyer B026 « rue des Troènes » : Participation de la commune : **499.20 € HT**

### **7- DEVIS DE PRESTATION DE NETTOYAGE – 16, RUE DE LA FONTAINE**

Le conseil municipal accepte le devis de l'entreprise NSI pour le nettoyage de la propriété BRINSLEY qui s'élève à un montant de **2940€ TTC** sous réserve d'acceptation de l'offre d'achat.

## **8- DEPÔT DECLARATION PREALABLE – RENOVATION TOITURE DE LA BOULANGERIE**

Suite au projet de rénovation de la toiture de la boulangerie, le conseil municipal autorise le maire à déposer une demande de Déclaration Préalable auprès des services de la DDTM.

## **9- RENOUELEMENT DU CONTRAT DE LOCATION : COPIEUR DE LA MAIRIE**

Le conseil municipal autorise le Maire à procéder au renouvellement du contrat de location du copieur avec Konica Minolta arrivant à échéance au 01/06/2021.

## **10-TRAVAUX DE PEINTURE A L'EGLISE**

Afin de permettre la remise en état des ouvertures de l'église, le conseil municipal accepte le devis de l'entreprise DERRIEN Décoration pour un montant de 2568 € TTC.

## **11-TAXE FONCIERE SUR LES PROPRIETES NON BATIES : EXONERATION DES TERRAINS AGRICOLES EXPLOITES SELON UN MODE DE PRODUCTION BIOLOGIQUE**

Le conseil municipal décide d'exonérer les terrains agricoles selon le mode de production biologique, cette décision sera transmise aux services préfectoraux.

## **10-PROGRAMME DE VOIRIE 2021**

Le conseil municipal valide le devis de voirie de Lannion Tregor Communauté concernant la sécurisation de diverses rues et routes pour un montant de 2367.46 € TTC.

## **11-ACQUISITION FONCIERE – PARCELLE C858 - RUE JULES FERRY**

Le conseil municipal valide l'acquisition du terrain cadastré c 858, situé rue Jules Ferry pour le futur projet de résidences partagés. Cette acquisition est fixée au prix de 20 000 € hors frais d'acte pour une surface de 5660m<sup>2</sup>.

Le Maire, Hervé GUELOU

A handwritten signature in black ink, appearing to read 'Guelou', written over a horizontal line.

**11 MARS 2021**